

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 466 212**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 25151**

(54) Bagage à main équipé de roues facilitant son déplacement.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 C 13/00.

(22) Date de dépôt..... 3 octobre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 10-4-1981.

(71) Déposant : ROYET Paul, Ferdinand, résidant en France.

(72) Invention de : Paul Royet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau,  
Le Britannia, Tour C, 20, bd. E. Déruelle, 69003 Lyon.

L'invention a pour objet un bagage à main qui est équipé de roues, ou plus précisément de roulettes, en vue de faciliter son déplacement par roulage sur le sol.

Il est déjà connu d'équiper des bagages à main,  
5 notamment des valises, cantines, malles et similaires, de mécanismes comprenant d'une part une poignée et, d'autre part deux roues ou roulettes dont le but est de faciliter le déplacement de ces bagages sur le sol, l'ensemble étant agencé de façon telle que lorsque le mécanisme n'est pas  
10 utilisé, la poignée et les roulettes se trouvent escamotés sous le fond de la valise.

Les mécanismes à poignée et à roulettes utilisés sur ces bagages à main consistent généralement en deux tubes longitudinaux parallèles, qui sont montés rotatifs dans des  
15 paliers solidaires de la valise, portent deux roulettes à l'une de leurs extrémités et coopèrent à leur autre extrémité avec deux tiges longitudinales intérieures qui, reliées entre elles par une partie transversale servant de poignée, permettent d'imposer à ces deux tubes un mouvement  
20 de rotation de 90° lorsqu'un mouvement de déplacement rectiligne est imposé auxdites tiges par la poignée. Ainsi, par traction sur la poignée, il est possible de faire tourner les deux tubes du mécanisme dans un sens tel que les deux roulettes viennent se placer dans des plans  
25 parallèles sensiblement perpendiculaires au fond de la valise. C'est la position dans laquelle le mécanisme permet le transport de cette valise par roulage sur le sol. Par contre, lorsque la poignée est repoussée sous la valise, les deux tubes tournent sur eux-mêmes pour adopter  
30 finalement une position dans laquelle les deux roulettes s'encastrent dans des logements prévus dans le fond de la valise. C'est la position normale de stockage de la valise, ou de portage par la main de l'utilisateur.

Ce genre de mécanisme est simple et efficace, mais il  
35 alourdit la valise et en diminue quelque peu le volume intérieur. Des moyens doivent en effet être prévus pour fixer ce mécanisme sous le fond de la valise. Ces moyens

sont constitués :

- d'une part, par deux pattes servant de paliers aux deux tubes du système, à proximité de la poignée,
- et d'autre part par une traverse reliant deux paliers traversés par les deux tubes précités, à proximité de leurs autres extrémités, c'est-à-dire à proximité des roulettes.

Si les deux pattes ne sont pas très gênantes, il n'en est pas de même par contre de la traverse qui nécessite d'être logée dans une rainure du fond de la valise, rainure qui donne lieu à une nervure gênante à l'intérieur de la valise.

L'invention apporte une simplification à la fabrication et au montage du mécanisme à poignée et à roulettes, en utilisant pour ce montage sur la valise quatre blocs ayant chacun un profil et des dimensions correspondant à ceux d'un logement ménagé dans le fond de la valise et dans lequel ce bloc est emboîté de force, des moyens étant prévus pour la fixation du bloc dans son logement et la face inférieure dudit bloc étant située dans le même plan que le fond de la valise.

Le dessin schématique annexé représente d'ailleurs, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution d'une valise équipée de ce mécanisme :

Figure 1 en est une vue en perspective, la valise étant représentée en position de roulage sur le sol;

Figure 2 est, à plus grande échelle, une vue en plan par dessus de cette valise, son mécanisme de roulage étant à l'état escamoté;

Figure 3 est, à plus grande échelle, une vue de détail en coupe suivant 3-3 de figure 2.

Dans ce dessin, 1 désigne de façon générale une valise dont la nature, la forme et l'agencement d'ensemble peuvent être quelconques. Dans le fond 2 de cette valise sont aménagées deux saignées ou rainures longitudinales parallèles 3 servant de logement à deux tubes 4 qui font partie du mécanisme de transport de la valise par roulage.

Ces tubes 4 se terminent en effet à l'une de leurs extrémités par une chape 5, à l'intérieur de laquelle une roulette 6 est montée libre en rotation, et ils présentent intérieurement, à leur autre extrémité, une noix de section intérieure polygonale qui, non visible au dessin, coopère avec une tige 7 présentant à la fois la même section transversale et un profil hélicoïdal. Les deux tiges 7, qui coopèrent avec les deux tubes 4, sont réunies entre elles par une branche transversale 8 dont la partie médiane est agencée pour former ou pour recevoir une poignée 9. Comme cela est connu en soi, un déplacement de translation de la poignée 9 dans le sens de la flèche 10 de figure 2 conduit à un mouvement de déplacement angulaire des tubes 4 et des chapes 5 tel que les roulettes 6, qui étaient primitivement escamotées dans des logements 12 aménagés dans le fond de la valise, passent dans des positions sensiblement perpendiculaires à ce fond. Cette transformation du mouvement de déplacement rectiligne alternatif de la poignée 9 en un mouvement de pivotement des tubes 4 et des chapes 5 portant les roulettes 6 provient du profil hélicoïdal et de la section polygonale donnée aux deux tiges 7 et de la forme polygonale donnée aux noix placées dans les tubes 4 et avec lesquelles coopèrent les tiges 7.

Ce mécanisme, qui est connu en soi, est fixé sur le fond de la valise par quatre blocs désignés de façon générale par 13. Chacun d'eux présente une forme circulaire et est placé de force à l'intérieur d'un logement 14 aménagé dans le fond de la valise par n'importe quel moyen, par exemple collage, rivetage, ..... Sur chacun de ces blocs 13 est en outre prévu un palier 16 qui sert au guidage et à l'immobilisation longitudinale de chacun des deux tubes 4.

Ces blocs de fixation 13 peuvent être réalisés en matériau quelconque, notamment en métal ou en matière plastique.

REVENDICATION

Bagage à main, du type de ceux équipés d'un mécanisme escamotable, de roues et de poignée, pour faciliter leur déplacement par roulage sur le sol, dans lesquels ce mécanisme comporte deux tubes parallèles qui portent les 5 roues et coopèrent avec deux tiges reliées par une traverse formant poignée, caractérisé en ce que les deux tubes précités, logés dans des rainures aménagées sous le fond de la valise, sont chacun positionnés sous ce fond par deux blocs ayant chacun un profil et des dimensions correspondant à ceux d'un logement ménagé dans le fond de la valise 10 et dans lequel ce bloc est emboité de force, des moyens étant prévus pour la fixation du bloc dans son logement et la face inférieure dudit bloc étant située dans le même plan que le fond de la valise.

FIG. 1

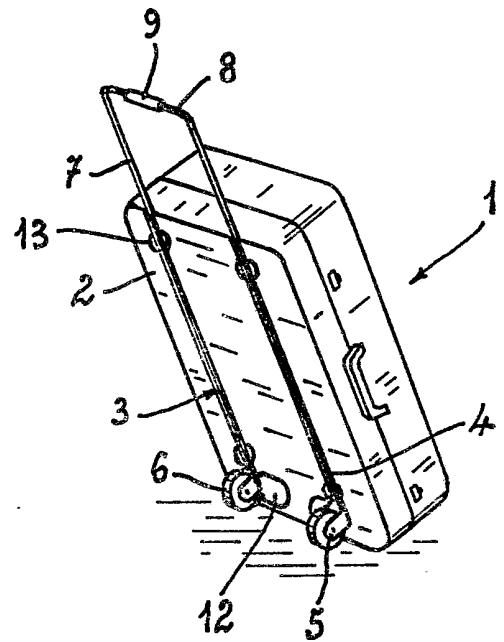


FIG. 3

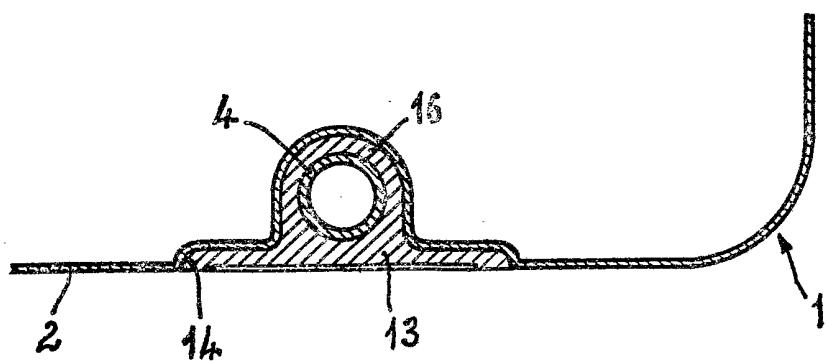


FIG. 2

